



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-380

Aérodrome de Niort Marais-poitevin - Convention avec la
Société Babcock et l'Aéroclub des Deux-Sèvres - Accueil d'un
hélicoptère du SAMU

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Aérodrome de Niort Marais-poitevin - Convention
avec la Société Babcock et l'Aéroclub des Deux-
Sèvres - Accueil d'un hélicoptère du SAMU**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En sa qualité de propriétaire et d'exploitant de l'aérodrome de Niort Marais-poitevin, la Ville de Niort est sollicitée pour accueillir temporairement l'hélicoptère du SAMU (habituellement basé à l'hôpital de Poitiers) en cas de prévisions de mauvaises conditions météorologiques. En effet, l'hélicoptère étant stationné en extérieur, de mauvaises conditions météorologiques (grêle, orage, etc.) pourraient endommager l'aéronef et le rendre indisponible.

L'Aéroclub des Deux-Sèvres dispose de locaux compatibles avec la demande de la société Babcock, mais ne dispose pas de personnel mobilisable 24 h/24 et 7 j/7.

La Ville de Niort dispose d'une astreinte sur l'aérodrome, disponible 24 h/24 et 7 j/7 et en capacité de répondre aux demandes urgentes, mais ne dispose pas de hangar correspondant aux besoins techniques.

La présente convention permet de mettre en relation l'ensemble des parties afin de garantir la protection de cet hélicoptère qui assure des missions de service public utiles à tous sur l'ensemble du territoire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition, entre la Ville de Niort, l'Aéroclub des Deux-Sèvres et la société Babcock, d'un emplacement couvert et d'une astreinte sur l'aérodrome Niort Marais-poitevin pour l'hélicoptère du SAMU en cas de mauvaises conditions météorologiques ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».